

Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur

RS7719 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44588
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La fonction de maître d'apprentissage/tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Cette certification permet de regrouper l'ensemble des compétences indispensables à l'exercice de cette fonction afin qu'elles puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise.

Le rôle de maître d'apprentissage/tuteur s'est progressivement professionnalisé. Historiquement centré sur la transmission de compétences techniques, il s'oriente désormais vers des missions renforcées sur les thématiques comme l'accompagnement, l'évaluation, la gestion de la diversité des profils.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti ou du salarié en contrat de professionnalisation

Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.

Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.

Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

Suivre le parcours avec le centre de formation.

Organiser le parcours au sein de l'entreprise.

Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.

Guider la réflexivité de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.

Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Peuvent se présenter aux sessions d'examen en vue de l'obtention de la certification, les candidats justifiant soit :

- de l'accompagnement d'au

moins un apprenti/alternant sur la durée totale de son parcours. La date

de fin de l'accompagnement du dernier apprenti/alternant ne doit pas

être antérieure de plus de cinq ans à la date de validation du dépôt de dossier d'inscription du candidat

- d'une formation de maître d'apprentissage/tuteur en lien avec le référentiel de compétences

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury est composé de membres habilités dont un maître d'apprentissage/tuteur justifiant soit :

- d'une certification de maître d'apprentissage
- de l'accompagnement d'au moins trois apprentis/alternants sur la durée totale de leur parcours

Un professionnel justifiant d'interventions régulières dans le conseil, la médiation, l'accompagnement, le management ou la formation, auprès d'un maître d'apprentissage/tuteur dans le cadre de ses missions peut également faire partie du jury. Son expérience a minima d'un an (continue ou discontinue), doit se justifier au cours des cinq dernières années précédant la date d'habilitation.

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2031
Date de dernière délivrance possible	30/03/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	671	—	—	—
2024	463	—	—	—
2023	452	—	—	—
2022	327	—	—	—
2021	171	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5515

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7719/>